



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **28 SEP. 2021**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU

mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

nos réf : JMO/MECC/2020. 84

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de Vendée Sèvre Autise. Cette démarche volontaire traduit la force de votre engagement en faveur de la transition sur votre territoire dont la population est inférieure au seuil réglementaire de 20 000 habitants.

La stratégie et le plan d'action que porte le PCAET revêtent un caractère particulièrement important dans le contexte actuel. Sa mise en œuvre peut être la clé de voûte pour un territoire sobre, solidaire et résilient, axant résolument la relance économique vers la transition écologique, en complémentarité avec le projet de territoire d'industrie que vous portez.

Votre territoire présente les enjeux spécifiques des territoires ruraux liés au changement climatique et à la qualité de l'air notamment pour les secteurs que sont l'agriculture et la mobilité, avec la particularité d'un secteur industriel prépondérant par rapport à l'habitat et au tertiaire.

Vous avez identifié les enjeux principaux d'adaptation au changement climatique de votre territoire. Je salue aussi la prise en compte de la facture énergétique du territoire qui souligne l'importance de la sobriété et d'une production locale d'énergie. Vous avez pris en compte la qualité de l'air et identifié des leviers d'action.

Je salue vos objectifs très ambitieux de production de plusieurs types d'énergies renouvelables, à partir d'une situation actuelle qui bénéficie de l'essor de l'éolien sur votre territoire. Vous définissez des objectifs à l'horizon 2050 de réduction des émissions de gaz à effet de serre différenciés par secteurs. Les leviers d'action pour le secteur agricole vous laissent en retrait par rapport à l'objectif général national de réduction des émissions d'un facteur six.

Pour le secteur agricole, votre plan d'action favorise la séquestration de carbone par la plantation d'arbres (action 27), comme le maintien des prairies par les techniques de conservation des sols, le développement de l'agroforesterie et des haies (action 25). Vous pouvez associer les acteurs identifiés à une réflexion sur les cultures les plus adaptées au territoire pour les épisodes prolongés de canicule et de sécheresse des sols, comme à la promotion de techniques d'épandage favorables à la qualité de l'eau et de l'air. La préservation de la ressource en eau sera aussi déterminante pour cette activité, en particulier dans le département de Vendée où la situation est parfois critique. Par ailleurs, vous avez identifié la méthanisation pour la production de gaz renouvelable mais la valorisez peu dans votre plan d'action.

Tél : 02.72.74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

Concernant l'urbanisme, votre action 17 incite à la concertation des communes sur les règles d'urbanisme en faveur des énergies renouvelables. Une prise en compte plus approfondie des objectifs du SCOT dans le PCAET permettrait de valoriser les objectifs déjà identifiés à propos de la ressource en eau, de la précarité énergétique et de l'adaptation des activités agricoles. Je vous invite à concerter les objectifs du PCAET dans une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en intégrant une réflexion vers l'ambition de « zéro artificialisation nette » (ZAN).

1505 932 8 1

Votre programme territoire d'industrie prévoit des actions d'animation que vous pouvez regrouper avec celles du PCAET pour plusieurs thématiques auprès de ce secteur économique. Elles peuvent intégrer la baisse des consommations d'énergie, l'électrification, la récupération de chaleur, la valorisation des déchets organiques du secteur agro-alimentaire ou la production d'énergies renouvelables, le covoiturage pour les trajets domicile-travail, ou la préservation de la ressource en eau. La mise en réseau de ces acteurs peut favoriser une transition efficiente sur votre territoire.

Sur la mobilité, vous avez identifié le covoiturage comme un levier puissant de réduction des émissions à intégrer au schéma directeur de déplacement. Je vous encourage à relever l'ambition de cette action en y consacrant des moyens adaptés. Vous pouvez mobiliser un réseau d'acteurs territoriaux. Le développement du véhicule électrique doit être accompagné d'un réseau de bornes de recharge coordonné par la collectivité.

Plus généralement, votre plan d'actions est vaste et diversifié. Je vous suggère de construire un critère de priorisation des actions les plus efficaces. Vous pourrez ainsi concentrer vos moyens sur les choix retenus. Après l'approbation du PCAET, la communauté de communes deviendra coordinatrice de la transition énergétique pour son territoire. L'association de l'ensemble des élus du territoire et des porteurs d'actions identifiées dans le PCAET constitue un levier essentiel pour dépasser les objectifs que vous vous êtes fixés avec l'appui des contributions de vos partenaires.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de Vendée) se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre plan climat et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

**Monsieur Michel BOSSARD**  
Président de la communauté de communes  
de Vendée Sèvre Autise  
25 rue de la gare  
Oulmes  
85420 RIVES D'AUTISE

*Préfet de Vendée*